

# PROCES-VERBAL SEANCE DU 30 MARS 2022

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de membres présents lors de la délibération : **45** Nombre de membres ayant donné procuration : **1** Nombre de membres remplacés par leurs suppléants : **5** 

Date de convocation : 23/03/2022

L'an deux mille vingt-deux et le trente mars à vingt heures, le Comité Syndical Armagnac Ténarèze, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son siège Z.I."Lauron" - Route de Nogaro - 32800 EAUZE, sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président.

Présents: Mme ARSLANIAN Geneviève, Mr AXMANN Roland, Mr BEGUE Christophe, Mr BELLOT Daniel, Mr BEZERRA Gérard, Mme BRIANE Huguette, Mr CAZZOLA Bruno, Mme CHIVA Amandine, Mme CLAVE Gabrielle, Mme COLLADELLO Marie-Claire, Mme DELLA VALLE Valérie, Mme DHAINAUT Annie, Mr DUBOUCH Joël, Mr DURAND Georges-Manuel, , Mr DONA Edouard, Mr ELLENA Aimé, Mme ESPERON Patricia, Mr ESPIAU Joël, Mr FALTRAUER Franck, Mr FASOLO Robert, Mr FERNANDEZ Xavier, Mr JAUMAIN Jérôme, Mr JORIEUX Michel, Mme LANEQUE Valérie, Mr LANSMANT Sébastien, Mr LEVIGNAC Georges, Mr LUSSAGNET Wilfried, Mr MELIET Nicolas, Mr MEYROUS Jérôme, Mr MINIAYLO Pierre, Mme MONGIS Nadine, Mr MORANDIN Jacques, Mme NEGRINI Régine, Mme PENA Roselyne, Mme PETITJEAN Marion, Mr PHILIP Alain, Mr PIQUEMAL Vincent, Mr QUINTILLA Christophe, Mr RENARD Jean-Pierre, Michel ROUILHES, Mr SAINT-MARTIN Joël, Mme SOLARY Jacqueline, Mr TIMOTHEE Frédéric, Mr TOURNE Jean-Pierre, Mme TOURNIER Elisabeth.

**Excusés remplacés par :** Mr BOUE Guy remplacé par Monsieur Michel ROUILHES, Mme GAUCHE Laureta remplacée par Mr PIQUEMAL Vincent, Mme LABORDE Marie-Clémence remplacée par Mr LEVIGNAC Georges, Mme LABORDE NOYER Martine remplacée par Mme SOLARY Jacqueline, Mr LAFORE Michael remplacé par Mr MORANDIN Jacques.

Ayant donné procuration: Mr LABURTHE Michel a donné procuration à Mr FALTRAUER Franck.

Absents excusés: Mr ALBINET David, Mr CAZES Jérôme, Mme DESPAX Nelly, Mr GABAS Michel, Mr LABURTHE Michel, Mme LACAVE Delphine, Mr SCARAVETTI Henri, Mme TUMELERO Hélène, Mme LAUNET Alexandra (sans droit de vote).

Absents: Mr BENJADDI Miloud, Mr BEYRIES Philippe, Mr CARRE Michel, Mr. CECEILLE Gérard, Mr DULERM Pierre, Mr GIACOMAZZI Stéphane, GOURGUES Gérard, Mr LABARBE Lucien, Mr LAFFORGUE Mathieu, Mr LAMORT Pierre, Mr MAO Jean-Pierre, Mme MONDIN SEAILLES Christine, Mr MONTARET Jérôme, Mme PINSOLLES Nicole, Mr ROBERT François.

Participants sans droit de vote: Mr Stéphane DEMAY, conseiller des décideurs locaux, Mme NAYRAND Leslie, gestionnaire RH et comptabilité, Mr BOURDIOL Nicolas, responsable technique, Mme CAMPAGNOLLE Dorothée, DGS.

Secrétaire de séance : Mr BEGUE Christophe.

Le procès-verbal de la séance du 23 février 2022 est arrêté en début de séance.

En préambule, Monsieur le Président remercie Monsieur Stéphane DEMAY, responsable de la DGFIP et conseilleur des décideurs locaux, de sa présence pour le vote du budget 2022.

## Décision du président

Monsieur le Président rend compte de sa décision n°1 du 22 mars 2022 de passer une convention avec **Dolce Ö Service**, filiale de **SUEZ Smart Solutions**, pour la pose de récepteurs de télé-relève sur le toit des bâtiments publics appartenant au Syndicat Armagnac Ténarèze, afin de préciser les conditions dans lesquelles les récepteurs et antennes nécessaires à la télérelève des compteurs seront installés et maintenus par **Dolce Ô Service**.

# Nouveau plan de financement de la Télérelève Financement DSIL 2022 et subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Par délibération 2021 0067, le plan de financement de la télérelève a été adopté et par délibération 2022 006, il a été modifié dans le cadre de l'instruction du dossier pour l'obtention de la DETR 2022.

Au final, il s'avère que ce projet pourrait bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) à hauteur de 15 % de la partie investissement faisant l'objet de la demande de subvention.

Il est donc proposé d'adopter le nouveau plan de financement ci-joint :

DEPE	DEPENSES RECETTES		TTES
Dépense éligible à la DETR	984 720.13	DETR/DSIL 15%	148 139
Dépense éligible Agence de Eau Adour Garonne	15 000	AEAG 50%	7 500
		Autofinancement ou emprunt	829 081.13
TOTAL	984 720.13 €HT	TOTAL	984 720.13 €HT

L'Assemblée décide à l'unanimité d'adopter le nouveau plan de financement de la télérelève ci-dessus.

# APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE L'EAU 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 du S.A.T. Eau et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer;

Après s'être assuré que l'inspecteur divisionnaire des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

L'assemblée délibérante déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET EAU

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme ARSLANIAN Geneviève, 1ère vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du **S.A.T. Eau** dressé par Monsieur Nicolas MELIET, Président du Syndicat Armagnac Ténarèze, absent lors du vote, se fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, résumés comme il suit :

	EXPLO	EXPLOITATION INVESTISSEMENT		ENSEMBLE		
Libellés	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)
Résultats reportés Opération de l'exercice	3 320 003.65	425 876.37 3 321 753.94	801 915.79	1 093 346.09 592 304.83	4 121 919.44	1 519 222.46 3 914 058.77
TOTAUX	3 320 003.65	3 747 630.31	801 915.79	1 685 650.92	4 121 919.44	5 433 281.23
Résultats de clôture Restes à réaliser		427 626.66	577 276.35	883 735.13	577 276.35	1 311 361.79
TOTAUX CUMULES	3 320 003.65	3 747 630.31	1 379 192.14	1 685 650.92	4 699 195.79	5 433 281.23
RESULTATS DEFINITIFS		427 626.66		306 458.78		734 085.44

Suite à cette présentation, Monsieur Gérard BEZERRA souhaite prendre la parole en regrettant en tout 1<sup>er</sup> lieu que Monsieur le Président ne soit pas dans la salle pour entendre son propos. En effet, lorsque ce dernier a pris la présidence, son grand cri était de dire qu'il y avait trop d'argent dans les caisses, que le SAT n'était pas là pour collecter de l'argent, mais pour le dépenser. De ce côté-là, il constate que le Président a excellé puisque le résultat d'exploitation de l'Eau pour 2021 est de 1 740 €. Il ne pouvait pas faire mieux. « Où allons-nous ? », est sa question. Selon lui, ce n'est pas de la sorte que la pente va être remontée.

Suite à cette intervention, le Conseil syndical donne acte de la présentation faite du compte administratif, tel que résumé ci-dessus :

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3) Vote et arrête, à la majorité, moins les voix de Mmes DHAINAUT Annie, ESPERON Patricia et de Mrs BEZERRA Gérard, DONA Edouard, FERNANDEZ Xavier, LANSMANT Sébastien, LEVIGNAC Georges qui votent contre, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

#### AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET DE L'EAU

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 du S.A.T. EAU dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'exploitation		
Résultat de l'exercice 2020		
qui est égal au compte 12 "résultat de	Α	1 750.29
l'exercice" figurant au compte de gestion		
Report à nouveau		
(solde créditeur "110" ou débiteur "119" du	В	425 876.37
compte de gestion)		
Résultat de fonctionnement cumulé au 31		
décembre 2020	A+B	427 626.66
Section d'investissement		
Solde d'exécution		883 735.13
(avec les résultats antérieurs)	С	

Soldes des restes à réaliser	D	-577 276.35

Besoin de financement à la section d'investissement	E = C + D	306 458.78

# DÉCIDE, à l'unanimité

> D'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section	F
d'investissement en votant au compte 1068 "excédents	1
de fonctionnement capitalisés" la somme de	/
2°) le surplus (A + B – F) est affecté en recettes de	
2°) le surplus (A + B – F) est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002	427 626.66

# Vote du budget de l'eau 2022

Le projet de budget primitif du service de l'Eau 2022 présenté s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ✓ En section de fonctionnement à la somme de 3 586 684 euros,
- ✓ En section d'investissement à la somme de 2 535 668 euros.

La DGS apporte la précision sur le fait, qu'entre l'envoi du budget avec la convocation et ce jour, la répartition au sein du chapitre d'investissement 21 a été modifiée entre les articles, sans que le total ne change, pour tenir compte d'une facture réceptionnée entretemps.

En dépenses d'exploitation, il est rappelé par ailleurs qu'il a été tenu compte d'une augmentation du prix des matières premières à hauteur de 10 % pour monter le budget des charges à caractère général d'un montant de 1 611 557 €, hormis pour l'électricité multipliée par un coefficient de 1.6 au vu du nouveau marché de l'énergie.

Il n'y a pas de grand changement par ailleurs sur le chapitre 11. Le recours au cabinet Randstad pour le recrutement d'un chef d'équipe, de même que le lancement de la démarche RGPD et d'un audit des assurances ont été budgétés.

Pour les charges de personnel s'élevant à 934 707 €, il a été tenu compte du GVT à hauteur de 4%. Concernant les projets de recrutements, un changement est opéré depuis le DOB. En effet, 5 recrutements ont été annoncés sur le service de l'Eau et aucun sur le service de l'Assainissement collectif. Mais dans le laps de temps entre le vote du DOB et la présentation budgétaire, le SAT a été contacté par le SATESE, Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration, relevant du Conseil départemental du Gers, qui a souhaité rencontré les services pour les mettre en alerte sur la nécessité absolue de prévoir d'ores et déjà le renouvellement des deux agents qui sont de la même génération, afin de pérenniser le service. Il a été ainsi fortement conseillé de revoir la répartition des recrutements entre les deux services, et de prévoir un recrutement sur le service Assainissement afin de sécuriser ce service. De fait, il n'y aurait plus que quatre recrutements sur le service de l'Eau, voire moins.

Les atténuations de produits sont constituées du reversement de la redevance à l'Agence de l'Eau pour 226 000 €. Les autres charges de gestion courante d'une valeur de 75 320 € comprennent les indemnités des élus, mais également les créances éteintes et celles admises en non-valeur.

Les charges financières représentent les intérêts de la dette pour 94 667.13 €. Les charges exceptionnelles sont créditées à hauteur de 34 500 € et les dotations aux provisions à hauteur de 10 000 €.

Le virement à la section de fonctionnement et les amortissements s'élèvent respectivement à 65 999.87 € et 533 933 €. Les mêmes chiffres sont inscrits en recettes d'investissement au titre des opérations d'ordre de section à section.

Il est précisé que certains montants comportent des virgules, parce que les reports comportent des virgules et qu'ils ont été repris tels que dans les budgets.

En recettes de fonctionnement, les atténuations de charges d'un montant de 107 000 € comprennent notamment la reprise du stock pour 90 000 €.

Dans le chapitre 70 s'élevant à 2 782 215.97€, figure la vente de l'eau dont le produit est entièrement encaissé sur le service de l'Eau et pour partie reversé au service Assainissement. La partie reversée est une charge à caractère général pour le service de l'Eau.

Les produits exceptionnels à hauteur de 71 000 € comprennent la vente du terrain du Pontouat pour 70 000 €.

10 000€ sont prévus pour la reprise sur provisions et les opérations d'ordre égalent 183 441.37 €.

Le résultat reporté est de 427 626.66 €.

Madame Patricia ESPERON demande de quoi sont constituées les charges exceptionnelles. Ces dernières représentent les annulations de titres sur exercices antérieurs.

En dépenses d'investissement, le remboursement du capital de l'emprunt représente 302 093 € au chapitre 16.

Les investissements des chapitres 20 et 21, hors restes à réaliser, sont détaillés comme il suit :

COMPTE	Chief	Coût
	Frais d'études	
2031	Maitrise d'œuvre restructuration Nord Est	100 000
	TOTAL	100 000
2033	Frais d'insertion	
	Maitrise d'Œuvre	1 350
	Marché de travaux	1 350
	TOTAL	2 700
21351	Agencements et aménagements de bâtiments d'exploitation	
	Poste électriques de Larroudé	12 000
	Poste électrique station de reprise "Mouchan"	8 000
	modernisation usine BERNEDE	40 000
		60 000
21355	Agencements et aménagements de bâtiments administratifs	
	Extension des bureaux	463 800
	TOTAL	463 800
21531	Réseau d'adduction d'eau	
	Réfection réseau Larroque sur l'Osse	13 200
	Réfection réseau Av de la République à Castelnau d'Auzan	60 000
	TOTAL	73 200
21561	Achat matériel spécifique d'exploitation	
	Matèriel pour sites Eau potable	10 000
	Poste de Chloration Forage de Gondrin	20 000
	Analyseur en ligne Chlore (x2)	10 000
	Analyseur en ligne Turbidité (x2)	12 000
	Détecteur de métaux (x5)	1 000
	TOTAL	53 000
217531	Réseaux d'adduction d'eau	
	Télérelève	585 000
	TOTAL	585 000
2182	Matériel de transport	40.000
	Peugeot 208 (rachat après location)	10 000
	TOTAL	10 000
2183	Matériel de bureau et d'informatique	4 000 00
	Ordinateurs TOTAL	4 000,00 <b>4 000</b>
	TOTAL INVESTISSEMENTS 2022	1 351 700

En recettes d'investissement, ne sont inscrites que les subventions certaines pour lesquelles le SAT a reçu un arrêté attributif ou un avis favorable. En l'occurrence les 75 000 € de subvention concernent le Schéma directeur de l'eau. De fait, la subvention afférente à la télérelève n'a pas été inscrite, même si elle semble acquise selon les dires de la Préfecture.

Pour réaliser les investissements énumérés, il est prévu un emprunt de 977 000 €.

Le résultat reporté est de 883 735.13 €.

Monsieur FERNADEZ Xavier demande si l'emprunt inscrit correspond au financement de la télérelève. Le président le confirme, sachant que les compteurs renouvelés s'amortissent sur environ 15 ans, durée du marché. Au-delà, il rappelle que cette opération permettra de faire des économies de main d'œuvre lors de la relève de l'ordre de 50 000 à 60 000 € correspondants à 6 agents mobilisés pendant au moins 8 semaines, et d'apporter un véritable service aux consommateurs.

Monsieur Gérard BEZERRA demande pourquoi les recettes de 2022 sont évaluées à 2 782 000 € alors que les recettes réalisées en 2021 étaient de 2 938 000€.

Effectivement, les recettes prévisionnelles sont basées sur les recettes réalisées et non sur le prévisionnel de l'année passée, et les chiffres sont ensuite affinés.

De plus, le SAT a été informé en début d'année que les Canards d'Auzan étaient confrontés à la grippe aviaire, et qu'ils auraient probablement des perturbations sur les 6 premiers mois de l'année. Il a donc été tenu compte de cette information pour sécuriser les recettes. Il est toujours prudent de prévoir des dépenses justes et des recettes en dessous pour éviter les mauvaises surprises.

Monsieur Gérard BEZERRA rappelle avoir connu également des problèmes avec les Délices d'Auzan, mais cela ne lui a coûté que 70 000 €.

Il enchaine sur la présentation budgétaire, en invoquant que, depuis 47 ans qu'il est élu, c'est la première fois qu'il voit un budget présenté avec des virgules. Monsieur FERNANDEZ Xavier poursuit par ailleurs sur le fait qu'il manque des lignes. Après un échange avec la DGS, il ressort que c'est la colonne reprenant les chiffres du compte administratif qui n'apparaît pas dans la présentation budgétaire et non des lignes, mais la présentation budgétaire est une extraction du logiciel qui est conforme à la maquette budgétaire telle que transmise à la DGFIP. Il ne s'agit pas d'un document Excel.

Monsieur FERNANDEZ Xavier lui répond que c'est comme cela que ça fonctionne sur Condom. Monsieur BEZERRA Gérard va dans son sens. La DGS demande à ces élus s'ils ont estimé ne pas avoir eu l'information sur le compte administratif. Ils lui répondent ne pas avoir dit ça, mais qu'il s'agit d'un problème de lisibilité et de compréhension. Ils souhaiteraient avoir cette colonne supplémentaire pour pouvoir comparer les chiffres avec le réalisé. La DGS leur répond qu'elle a transmis des extraits des maquettes et qu'ils ont eu la possibilité de rapprocher les deux documents BP et CA pour avoir les chiffres, ce à quoi Monsieur FERNANDEZ Xavier rétorque que ce n'est pas leur boulot, que c'est le boulot de la DGS, et que si elle ne sait pas, elle ne fait pas et quand on présente un budget, au minimum on met les bonnes colonnes.

Monsieur QUINTILLA Christophe intervient pour demander qu'il y ait un minimum de respect pour les agents, surtout quand il y a la compétence.

Monsieur BEZERRA Gérard dit qu'il ne s'agit pas d'un problème de compétence, mais de présentation et il revient en suivant sur les salaires qui ont augmenté de 10 %, pour embaucher un peu plus. Le Président intervient pour préciser que le SAT recrute, ce qui ne veut pas dire qu'il embauche des agents supplémentaires. En effet, certains agents vont quitter le SAT. Monsieur BEZERRA Gérard insiste pour savoir s'il y aura plus de 24 agents. Monsieur le Président ne souhaite pas répondre sur un nombre d'agents, mais il confirme qu'il y aura le recrutement certain d'un chef d'équipe et qu'il espère qu'une équipe travaux pourra être constituée cette année. Monsieur BEZZERA Gérard réplique qu'il y aura donc 27 agents, ce qui représente une augmentation de 40 % des effectifs. Le Président confirme qu'aujourd'hui, la volonté est de restructurer les équipes pour produire du travail. A cet effet, un coordonnateur de travaux est effectivement recruté.

Par ailleurs, pour répondre aux questions posées, le budget présenté est un budget sincère dans lequel les recettes prévues sont basses, pour avoir de bonnes surprises si elles sont meilleures. Le compte administratif est ce qu'il est, mais il résulte aussi de la gestion des années précédentes. Le président demande à Monsieur BEZERRA Gérard ce qu'il aurait pu faire cette année pour dégrader les finances. Ce dernier lui répond justement qu'il aimerait voir les factures.

Le président rappelle que le budget subit l'augmentation du prix de l'essence, l'augmentation du prix de l'énergie et de bon nombre de charges et que pour autant, il n'a pas proposé l'augmentation du prix de l'eau. Il se souvient de votes d'augmentation du prix de l'eau quand il n'y en avait pas besoin. Il est vrai que l'augmentation inutile de certaines recettes permet d'avoir des comptes administratifs beaucoup plus confortables. Il serait à même de proposer une augmentation du prix de l'eau à hauteur d'un euro/m3 et de la justifier. Mais cet euro, il ne le demandera pas. Il souhaite l'économiser en se serrant la ceinture, et il prévient que le compte administratif de l'année prochaine sera probablement encore très moyen, parce que c'est géré.

Monsieur BEZERRA Gérard demande ce qui a été acheté en 2021. Parmi les achats, le Président énumère le camion, l'hydro cureur, la pelle mécanique pour faire des chantiers. « Une trottinette » selon Monsieur BEZERRA Gérard. On ne peut pas faire de grands chantiers avec une trottinette. Le président lui rétorque que l'on ne peut pas faire de gros chantiers. Dans ce cas, Monsieur BEZERRA Gérard lui demande pourquoi lancer une équipe travaux. Le président rappelle que le ratio d'eau est de 62 %, il y a 700 km de réseaux d'eau et des morceaux de tuyau à changer partout. Il ne s'agit pas de poser de la fonte en 150, il s'agit d'entretenir le réseau. Le président interpelle son interlocuteur et lui demande pourquoi le réseau est à 62 % de rendement.

Monsieur BEZERRA Gérard explique que quand il est arrivé à la présidence, il distribuait 3000 m3 d'eau en été et en peu de temps, c'est passé à 6000 m3 d'eau l'été et les agents l'alertaient sans arrêt sur le fait que les châteaux d'eau étaient vides, donc il a choisi le forage qui a coûté 3 - 4 millions d'euros. Le président lui dit qu'il a fait le bon choix. Effectivement répond Monsieur BEZERRA Gérard, il a fait le choix entre mettre des beaux tuyaux sans eau ou faire le forage pour alimenter les châteaux d'eau, certes avec des pertes. Mais aujourd'hui, d'après ce qu'il a pu apprendre, le SAT perdrait 500 m3 d'eau par jour, et les agents cherchent des fuites pendant des semaines, comme par exemple à Fourcès. Elle a été alimentée jour et nuit par des camions. Le président demande s'il est tenu fautif d'une fuite à Fourcès. Il marque son incompréhension.

Monsieur BEZERRA Gérard demande en quoi consistent les 4,6 millions de dépenses à Fourcès. Monsieur BOURDIOL Nicolas, responsable technique, apporte des précisions sur ce projet qui représente la restructuration nord-ouest. Une première partie concerne directement la gravitation de Montréal à Fourcès pour 1.6 million, un deuxième projet consiste au renforcement des réseaux autour de Montréal avec la suppression du poste de Ballarin pour 1 million et enfin, la construction d'un château d'eau pour garantir l'autonomie et supprimer certains postes de refoulement représente 2 millions. Monsieur BEZERRA s'inquiète de la hauteur du château d'eau, a priori de 55 mètres de hauteur, et par ailleurs, il souhaite connaître la distance entre Fourcès et Montréal. Il y a 7,5 km de canalisations. C'est la phase d'avant-projet comme le rappelle Monsieur BOURDIOL Nicolas. Monsieur BEZERRA Gérard avance un montant de dépenses de 100 000 € au km pour les canalisations, donc de 750 000 € pour le projet de raccordement. Monsieur le Président lui rétorque que si l'entreprise BEZRRA souhaite faire les travaux pour 750 000 € au lieu d'1,6 million, il n'hésitera pas à faire appel à elle.

Monsieur BEZERRA Gérard avance que lors de sa campagne, Monsieur MELIET Nicolas est allé voir les élus de Fourcès pour leur dire que s'il était élu, il ferait les travaux dans les 3 mois de son élection. Le président s'inscrit en faux, mais Monsieur BEZERRA Gérard lui demande d'arrêter de vendre du vent, en arguant que pour la télérelève, il en va de même, que les délais ne seront pas tenus. Il s'informe du nombre de compteurs posés par jour. Le président répond que le nombre est de 60 par jour, de l'ordre de 300 par semaine, et plus précisément 281 la semaine passée et qu'il y a 5 personnes. Monsieur BEZERRA Gérard fait part de ses doutes quant à la fin de la pose en septembre. Monsieur le Président lui répond que ce sera peut-être en octobre, mais quelle serait l'importance si cela était un mois après ? Selon Monsieur BEZERRA Gérard, un robinet aurait été laissé ouvert lors d'un changement de capteuret 700 m3 seraient partis dans la nature, de même un château d'eau aurait débordé, et 1500 m3 seraient perdus. Monsieur le Président lui demande d'être sérieux. Il lui demande s'il doit être tenu responsable quand il y a une fuite d'eau ou quand un château d'eau se vide.

S'en suit un brouhaha.

Monsieur BEZERRA Gérard prévient l'Assemblée que si elle vote ce budget, elle met le SAT dans un gouffre. Des élus lui répondent qu'il y était avant.

Monsieur THIMOTEE Frédéric se lève. Il remercie le président, et excédé, il quitte l'Assemblée en expliquant qu'il n'est pas là pour entendre ça

Le président demande à Monsieur BEZERRA Gérard en quoi le budget présenté est exceptionnel par rapport aux budgets que lui-même présentait ?

Monsieur BEZERRA Gérard insiste sur les 70 000 € de travaux de canalisations. La DGS lui indique qu'il y a 73 000 € de travaux prévus répartis entre 13 200 € de travaux à Larroque-sur l'Osse pour lesquels la facture est attendue, et 60 000 € de travaux à Castelnau d'Auzan, la commune faisant des travaux et le SAT pouvant profiter des tranchées réalisées pour refaire le réseau.

Des élus font part de leur impatience.

Monsieur BEZERRA Gérard revient sur le vote du budget, en affirmant que voter ce budget c'est signé l'acte de mort du SAT, mais que Monsieur MELIET a la solution puisqu'il aurait dit à une personne qu'il allait donner le SAT à VEOLIA. Le président lui rétorque qu'il ne le connait pas. Monsieur BEZERRA Gérard réplique que VEOLIA serait déjà dans la maison, puisque le marché a été donné à SUEZ et SUEZ a été rachetée par VEOLIA. Pour preuve, les poseurs se déplacent avec des véhicules sur lesquels est apposé « SUEZ partenaire du SAT ». Le président le confirme et lui explique que c'est lui qui l'a demandé, car on ne pas aller dans les maisons des abonnés avec une voiture simplement marquée SUEZ.

Par ailleurs, concernant le vote du budget, le président pressentant que Monsieur BEZERRA Gérard ne veut pas le voter, il rappelle à nouveau qu'il n'y pas d'augmentation du prix de l'eau, malgré l'augmentation des charges liées à la crise. Il demande à son interlocuteur s'il voterait ce budget avec une augmentation du prix de l'eau. Ce dernier s'exclame sur le prix de l'eau pratiqué ailleurs. Le président le reprend estimant que l'eau est très chère au SAT.

Le budget est mis au vote et le conseil syndical, par 40 voix pour et 6 voix contre (Mmes DHAINAUT Annie, ESPERON Patricia et de Mrs BEZERRA Gérard, DUBOUCH Joël, FERNANDEZ Xavier, LANSMANT Sébastien) décide de voter le budget du service de l'Eau, comme présenté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 du S.A.T. Assainissement collectif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que l'inspecteur divisionnaire des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

L'assemblée délibérante déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme ARSLANIAN Geneviève, 1ère vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du S.A.T. Assainissement collectif dressé par Monsieur Nicolas MELIET, Président du Syndicat Armagnac Ténarèze, absent lors du vote, se fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, résumés comme il suit :

	EXPLO!	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		MBLE
Libellés	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)
Résultats reportés Opération de l'exercice	918 688.72	457 491.86 1 009 560.74	422 000.95	163 321.00 270 347.02	1 340 689.67	620 812.86 1 279 907.76
TOTAUX	918 688.72	1 467 052.60	422 000.95	433 668.12	1 340 689.67	1 900 720.62
Résultats de clôture Restes à réaliser		548 363.88		11 667.07		560 030.95
TOTAUX CUMULES	918 688.72	1 467 052.60	422 000.95	433 668.12	1 340 689.67	1 900 720.62
RESULTATS DEFINITIFS		548 363.88		11 667.07		560 030.95

- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;
- 2) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 3) Vote et arrête, à La majorité, moins les voix de Mme ESPERON Patricia et de Mrs BEZERRA Gérard, FERNANDEZ Xavier, LANSMANT Sébastien qui s'abstiennent, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

## AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas MELIET, Président, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 du S.A.T. ASSAINISSEMENT COLLECTIF dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section d'exploitation		
Résultat de l'exercice 2020 qui est égal au compte 12 "résultat de l'exercice" figurant au compte de gestion	Α	90 872.02
Report à nouveau (solde créditeur "110" ou débiteur "119" du compte de gestion)	В	457 491.86
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2020	A + B	548 363.88

## Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	C	11 667.07
Soldes des restes à réaliser	D	
Besoin de financement à la section d'investissement	E = C + D	11 667.07

# DÉCIDE, à l'unanimité

D'affecter au budget pour 2022, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 de la façon suivante :

1°) couverture du besoin de financement de la section	F
d'investissement en votant au compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" la somme de	/
2°) le surplus (A + B - F) est affecté en recettes de	
fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002	548 363.88
"excédent de fonctionnement reporté"	

## Vote du budget de l'assainissement collectif 2022

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif du service de l'Assainissement collectif 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- ✓ En section de fonctionnement à la somme de 1 431 895 euros,
- ✓ En section d'investissement à la somme de 668 073 euros.

La DGS rappelle que les mêmes principes de construction du budget ont été appliqués aux charges à caractère général du budget de l'assainissement, soit une augmentation de 10 %, hormis pour les frais d'électricité qui ont été multipliés par un coefficient de 2, les charges d'électricité s'élevant à 180 000 €.

Pour les frais de personnel, il a été tenu compte du recrutement d'un agent sur 6 mois et du taux de GVT à hauteur de 4 %. Les atténuations de produits et les autres charges de gestion courante s'élèvent respectivement à 65 000 € et 10 000 €. Les intérêts des emprunts représentent 80 396 €.

Au niveau des recettes, la vente de produits fabriqués et les prestations sont alimentées par les reversements du budget de l'eau. Il est rappelé que la prime d'épuration représente un montant de 25 000 € cette année encore, mais que ce seront les dernières primes reçues.

Le résultat d'exploitation reporté est repris pour 548 363.88 €.

En dépenses de la section d'investissement, le remboursement du capital de l'emprunt représente 227 804 €. Il n'y a pas de restes à réaliser.

Les investissements des chapitres 20 et 21 sont détaillés comme il suit :

COMPTE	Objet	Coût
2031	Frais d'études	
	Schéma directeur d'assainissement	150 000
	TOTAL	150 00
2128	Agencements et aménagements de terrains bâtis	
	Réamenagement / Paillage STEU Bretagne d'Arm	5 00
	Travaux de sécurisation butte STEU Mouchan	12 00
	TOTAL	17 00
21351	Agencements et aménagements de bâtiments d'exploitation	
	Réhabilitation PR Cieutat Eauze	45 00
	TOTAL	45 00
21562	Achat matériel spécifique d'exploitation	
	Matèriel pour sites Assainissement	10 00
	Sondes STEU Eauze	5 00
	Sondes STEU Gondrin	5 00
	Caméra Inspection	1 60
	Autres matèriels	5 00
	TOTAL	26 60
2182	Matériel de transport	
	Némo (achat après location)	10 00
	Ford Transit (achat après location)	10 00
	TOTAL	20 00
	TOTAL INVESTISSEMENT 2022	258 60

En recettes, le budget est alimenté par un emprunt de 105 000 € et par les recettes d'ordre à hauteur de 551 405.33 €. Le solde d'exécution est reporté pour 11 667.07 €.

Le budget est mis au vote et, à l'unanimité, le conseil syndical, décide de voter le budget du service de l'Assainissement collectif, comme présenté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

#### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET S.P.A.N.C. 2021

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 du S.A.T. S.P.A.N.C. et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que l'inspecteur divisionnaire des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
  - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

A l'unanimité, l'assemblée délibérante déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET S.P.A.N.C. 2021

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme ARSLANIAN Geneviève, 1ère vice-présidente, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du S.A.T. S.P.A.N.C dressé par Monsieur Nicolas MELIET, Président du Syndicat Armagnac Ténarèze, absent lors du vote, se fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, résumés comme il suit :

	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
Libellés	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents(1)
Résultats reportés Opération de l'exercice	4 574.50 43 929.00	44 892.35		1 238,92	4 575.50 43 929.00	1 238.92 44 892.35
TOTAUX	48 503.50	44 892.35		1 238.92	48 503.50	46 131.27
Résultats de clôture Restes à réaliser	3 611 .15			1 238.92	2 372.23	
TOTAUX CUMULES	48 503.35	44 892.35		1 238.92	48 503.35	46 131.27
RESULTATS DEFINITIFS	3 611.15			1 238.92	2 372.23	

Après avoir rappelé que la situation déficitaire en section d'exploitation est récurrente dans ce service, la viceprésidente met le compte administratif du SPANC au vote.

Ce dernier est adopté par le Conseil syndical à l'unanimité.

# AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 DU BUDGET SPANC

Après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 du S.A.T. SPANC, sur la proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité, affecte au budget 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 s'élevant à -3 611. 15 €, sur la ligne budgétaire 002 « Déficit de fonctionnement reporté ».

#### Vote du budget SPANC 2022

Monsieur le Président présente le projet de budget primitif du service du SPANC 2022 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement à la somme de 49 576.83 euros, et en section d'investissement à la somme de 1 238.92 euros.

En section d'exploitation, les charges à caractère général sont des charges refacturées par le budget principal pour un montant de 894 €. Les charges de personnel correspondent à la rémunération d'un agent, pour lequel il a été tenu compte du GVT. La moitié des Admissions en non-valeur votées en 2021 sont inscrites en 2022 pour 1 307 €.

Le résultat négatif est repris pour 3 611.15 €. Pour ce qui est des recettes d'exploitation, d'un montant de 49 576.83 €, elles proviennent pour partie des contrôles réalisés par l'agent et du remboursement du budget d'assainissement au budget du SPANC pour la mise à disposition de l'agent du SPANC pour assurer certaines missions au service d'assainissement collectif.

En ce qui concerne la section d'investissement, l'essentiel des dépenses est constitué d'un investissement en matériel informatique à hauteur de 1 238.92 € qui est financé par le report du solde d'exécution.

Le conseil syndical décide à l'unanimité de voter le budget du service Du SPANC, comme présenté au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre pour la section d'investissement.

#### Informations diverses:

- Le Président évoque la possibilité de faire appel à une ligne de trésorerie pour faire face aux charges dans la mesure où les rentrées de recettes ne sont pas régulières, dans l'attente de réaliser le prêt inscrit au budget. Ce sujet pourra être abordé lors d'un prochain Comité syndical. Le besoin d'une ligne de trésorerie s'explique par le fait que la facturation assure des recettes au SAT qui arrivent essentiellement en juin pour environ 900 000 € et en décembre pour 1 200 000 €, sachant que par ailleurs les mensualisations assurent des recettes à hauteur de 45 000 € par mois. La ligne de trésorerie permettrait d'avoir une gestion plus souple.
- Le Président informe le Conseil syndical que le Syndicat est sollicité pour s'engager dans l'émergence d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Nappes profondes. La 1ère étape pour laquelle le Conseil syndical a délibéré en 2021 concernait la Charte d'engagement. Il s'agit maintenant de choisir un outil de gestion concerté et après maintes réunions de travail entre tous les utilisateurs de la ressource, le SAGE semble être privilégié. Ce dossier sera proposé au vote du Conseil syndical, une décision devant être prise avant le 30 juin 2022.
- Le Conseil syndical est informé que deux membres du personnel ont perdu des proches décédés au cours du mois de mars. Une minute de silence est respectée en leur souvenir.

La séance est levée à 21h30. 19/04/2022

Le secrétaire de séance,

Christophe BEGUE

Le Président,

Nicolas MELIET